



Comité Social d'Administration Forêt-Agriculture du 5 juin 2025 COMPTE-RENDU

Paris, le 6 juin 2025

L'UNSA était représentée par Jacques Delcey, Fabienne Durand, Gaël Guedes et Pascal Potart.

Le CSA FA s'est tenu le 5 juin 2025 avec, en préambule, la lecture des déclarations liminaires, dont celle de l'UNSA en fin de compte-rendu.

1. Approbation du PV du CSA FA du 8 octobre 2024 :

L'UNSA a demandé le rajout d'une phrase ; l'administration fera parvenir aux OS la version corrigée pour approbation.

2. Point Forêt :

L'administration est consciente que le rattachement de la forêt au ministère en charge de l'environnement a pu inquiéter les agents en charge de ces missions. Toutefois, elle tient à rassurer concernant la conservation des statuts des personnels et leur continuité de gestion par le MASA.

Il est vrai toutefois que lorsqu'il y a un sujet forêt et un déplacement sur le terrain, c'est bien la ministre en charge de l'écologie et de l'environnement qui s'exprime sur le sujet.

Pour la mesure renouvellement forestier de *France 2030*, le premier budget est quasi clôturé mais la contractualisation d'engagement avec l'ADEME n'est pas encore finalisée. Il y a un important retard dû à la complexité des circuits décisionnels entre l'ADEME et les DDT(M).

Dans le cadre du nouveau fond France Nation Verte, les crédits de planification écologique viennent d'être débloqués et les 10 millions d'euros concernant les dossiers d'ores et déjà déposés vont pouvoir être engagés à partir de fin juin.

Les DDT(M) sont en train de procéder aux mises en demeure de compléter les dossiers par les demandeurs.

Les OS soulignent que cette instruction se fait par le logiciel SAFRAN, ce qui est une vraie gageure.

Par ailleurs, elles expriment l'urgence de simplifier le circuit d'agrément des Plans Simples de Gestion (PSG) et de revoir très rapidement la circulaire de 2015.



L'administration répond en confirmant qu'un groupe de travail est en cours et les conclusions de celui-ci vont permettre de la parution d'une nouvelle instruction à l'été ou en septembre.

Un focus est fait par l'UNSA en ce qui concerne le manque d'effectifs ONF.

L'administration a identifié ce sujet, ainsi que le manque de vivier clairement mis en évidence par le nombre de candidats admissibles inférieur au nombre de postes offerts au dernier concours de technicien forestier.

L'UNSA confirme que le transfert de la forêt au MTE et les annonces du Premier Ministre sur la suppression et/ou la fusion d'opérateurs de l'Etat sont une grande source de stress pour les agents de l'ONF, surtout en fin de Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) Etat-ONF.

Elle évoque un problème d'attractivité des métiers au-delà de l'insuffisance du niveau des candidats au concours TSMA 2025 (seulement 15 candidats admissibles pour 25 postes ouverts).

Concernant le vivier tari, l'UNSA regrette que les emplois réservés aux anciens militaires, ainsi que les concours de la troisième voie accessibles aux ouvriers forestiers et aux salariés aient été supprimés. Elle propose que ces voies soient rouvertes pour alimenter de nouveau ce vivier.

Selon elle, le besoin d'effectifs titulaires supplémentaires s'explique simplement. Le prochain contrat d'objectifs et de performance (COP) 2026-2030 avec la Fédération des Communes Forestières d'Occitanie (FNCOFOR) confiera à l'ONF 700 000 hectares de forêts supplémentaires pour la gestion régaliennne de ces forêts. Cela représente un besoin de 70 ETP fonctionnaires par tranche de 100 000 hectares de forêt. Les commandes nouvelles de l'Etat à l'ONF via les Missions d'Intérêt Général (MIG) : Défense de la Forêt Contre l'Incendie (DFCI), Départements l'Outre-Mer (DOM), Biodiversité (BIO), etc... nécessitent elles-aussi des effectifs supplémentaires, sans compter la mise en œuvre des contrôles liés à l'obligation légale de débroussaillage, laquelle nécessite également des effectifs appropriés en DDT.

Concernant l'armement des agents et leur sécurité, il est rappelé que seuls les titulaires de la fonction publique peuvent être correctement armés en catégorie B et habilités à la recherche d'infractions.

L'administration rappelle qu'un projet de décret est actuellement soumis au Conseil d'État pour permettre l'armement des salariés de droit privé en poste à l'ONF, alors que ces salariés ne peuvent pas rechercher d'infractions.

L'UNSA intervient pour pointer cette aberration qui consiste à utiliser des agents privés pour réaliser des missions de police administrative. La publication de ce texte est attendue en juillet pour une application en septembre.

Elle déplore que les situations à risque et les agressions soient en augmentation, certes à cause de l'évolution de la société, mais surtout à cause du choix que fait la direction de l'ONF d'imposer l'organisation de patrouilles de police en binôme mixte fonctionnaire/salarié de droit privé, ce qui dégrade fortement la sécurité de tous au niveau physique car d'une part les fonctionnaires ne peuvent plus être armés dans ces situations et d'autre part les salariés n'ont pas de prérogative de recherche d'infractions. Par exemple, les agents se retrouvent sans arme pour constater un défrichement en Guadeloupe où un comité d'accueil armé de machettes les attend ou pour verbaliser une personne à 50€/m² non débroussaillé dans son jardin clôturé, ou encore pour faire éteindre un barbecue sauvage en forêt communale de Marseille, sans oublier les intimidations par des tirs à l'arme de guerre de nuit sur une maison forestière habitée (Colmar), ou encore la présence de deux personnes qui attendent l'agent à la sortie de son domicile le matin pour lui déconseiller d'aller contrôler un site d'orpillage légal en Guyane.

Le parcours qualifiant « forêt » sera à l'ODJ d'un futur GT CSA FA après validation du parcours qualifiant « agriculture » applicable à l'ensemble des agents en SEA.

3. Point agricole

Déroulement campagne PAC 2025

La campagne PAC SIGC va pouvoir avoir lieu normalement avec une ouverture des instructions SIGC à partir du 10 juin.

L'administration reconnaît que le logiciel ISIS est vieillissant (2007) et que c'est un logiciel qui embarque une telle quantité de données qu'il n'est plus adapté aux volumes d'informations traitées.

La conception du nouvel outil est en cours mais est extrêmement complexe.

L'UNSA conforte les propos de l'administration en ce qui concerne le retour à une certaine sérénité des équipes PAC mais insiste sur le fait qu'un service en charge de l'agriculture et de la forêt ne peut se résumer à la gestion de la PAC et alerte l'administration sur l'état de souffrance des unités en charge de la gestion des dispositifs conjoncturels, des aides de crises et des calamités agricoles. En effet, l'empilement des dispositifs qui résultent des moindres desiderata de la profession agricole crée une désorganisation et une surcharge de travail pour les agents dont c'est les missions.

Entre aléas climatiques, crises sectorielles et crises sanitaires, les dispositifs pleuvent et tout devient urgent car madame la Ministre promet la lune aux exploitants sans prendre la mesure de ses paroles sur les services d'instruction.

L'administration entend cette alerte et espère que les aléas climatiques seront moins nombreux et moins intenses, que la mise en place de l'ISN et la réforme de l'assurance récolte contribueront à alléger la charge de travail. Concernant les crises sanitaires, elle indique qu'elle travaille à financer la prévention des crises comme cela s'est fait pour l'IAHP en finançant plutôt la vaccination que les dispositifs de pertes économiques. Il est vrai cependant que reste encore la FCO et que le dispositif n'est pas encore en fin de gestion.

4. Transfert FEADER

Pour rappel, la prise de compétence des Conseils Régionaux s'est faite au 1^{er} janvier 2023 et le transfert de service et le mouvement MAPTAM au 1^{er} janvier 2024.

Ce sont 385 ETP qui ont été transférés aux régions au 1^{er} janvier 2024.

C'est également à partir de cette date que doit être pris en compte le droit d'option des 120 agents mis à disposition concernés. Pour l'instant, 10 agents ont utilisé leur droit d'option en 2024 pour rejoindre les services des Conseils régionaux.

Le droit d'option s'exerce pendant 2 ans soit jusqu'au 31 décembre 2025. Après cette date les agents qui n'auront pas opté seront détachés d'office sans limite de temps.

L'administration indique que l'accompagnement de tous les agents, y compris ceux qui n'ont pas encore opté, se poursuit. Elle rappelle également qu'en ce qui concerne l'avancement, le réseau des IGAPS suit ces agents et ne les oublie pas. Ils doivent progresser comme n'importe quel autre agent du MASA.

Enfin, elle précise que pour les mobilités notamment celle du mouvement de printemps, une attention particulière est portée aux agents qui font une demande de mobilité au MASA et qui sont actuellement en poste au sein des Régions.

5. Contrôle unique

Ce sujet sensible est souvent abordé en CSA. Il a mobilisé plus de 200 participants des niveaux départementaux et régionaux lors des deux webinaires DGPE.

La circulaire contrôle unique est maintenant mise en œuvre dans tous les départements, les MISA sont créées partout et les réunions se sont tenues dans chaque département.

Le niveau régional est également impliqué et s'emploie à harmoniser au sein des départements de chaque région.

Concernant le modèle de charte des contrôles en exploitation agricole, les discussions sont en cours avec l'APCA (Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture). Toutefois certains départements ont d'ores et déjà signé la charte avec les organisations agricoles.

L'UNSA interroge sur les signataires de cette Charte et appelle l'attention de l'administration sur la complexité de la signature de cette charte si l'ensemble des corps de contrôle doit la signer.

L'administration indique que la mise en place du contrôle unique est à la main des Préfets et que ce sont eux qui décident qui sont les signataires.

L'UNSA appelle également à la vigilance concernant le calendrier de réunions des MISA tel qu'indiqué dans la circulaire du Premier Ministre. Il paraît peu opportun de réunir une MISA de bilan des contrôles avant la fin de la campagne en cours. Il est préférable de la réunir en janvier/début février N+1 lorsque les données sont consolidées.

L'administration a déjà été interpellée par les coordinateurs de contrôles concernant ce point et le pragmatisme. Le MASA est bien conscient qu'il vaut mieux avoir des données consolidées en avril/mai que des données partielles en mars.

Elle précise qu'un projet de décret est en cours pour encadrer le contrôle unique et la collecte des données sensibles. En effet, le contrôle unique doit contribuer à faire baisser la pression de contrôle ressentie par les exploitants agricoles dans le respect des textes réglementaires et les engagements de la France vis à vis de l'Europe en ce qui concerne la PAC.

C'est la DAJ qui est à la manœuvre en lien avec la CNIL et le Conseil d'État.

Ce décret vise à assurer la sécurité juridique du contrôle unique et des acteurs dont les coordonnateurs de contrôle.

Concernant l'outil de coordination des contrôles, il est en cours de construction. La MO est assurée par l'ASP avec les DRAAF et les SEA en DDT associés.

L'outil breton AGRICONTROLE est déjà très avancé en Bretagne et va servir à l'administration centrale pour le développement de l'outil national. Les premières restitutions concernant cet outil sont prévues à la fin du premier semestre 2026.

L'UNSA insiste sur le fait que cet outil devra respecter le RGPD notamment en ce qui concerne les données sensibles que sont la santé et les situations des agriculteurs... Elle souhaite des instructions claires sur ces données et leur bonne utilisation.

6. Questions diverses

Contrats longs en SEA et départements non attractifs : sujet de titularisation au cas par cas. Les demandes portent sur la possibilité de titularisation dès la fin du premier contrat long.

L'administration répond que les éléments de cadrage de ces titularisations ont déjà été communiqués en fin d'année 2024.

Plan d'accompagnement des SEA : Où en est-on ?

Ce plan d'accompagnement mis en place par l'administration centrale a permis de dégager de grands axes de travail dont la participation des services déconcentrés à la rédaction des instructions techniques concernant la mise en œuvre des dispositifs portés par les SEA. L'administration reste également très vigilante concernant l'accompagnement de 10 SEA en particulier. Nous n'aurons pas les résultats de ces mesures d'accompagnement car la réussite de ces plans d'accompagnement particuliers repose sur la confidentialité.

Nouveaux inducteurs de Dotation d'Objectif (DO) : L'UNSA demande un point sur le travail en cours sur les nouveaux inducteurs de DO et la date de leur mise en œuvre.

Le travail est en cours par l'administration centrale mais les inducteurs qui conduisaient, après intégration dans une formule de calcul, à un modèle de répartition des ETP par structure ne sont plus d'actualité. Les nouveaux inducteurs seront des indicateurs de charge d'activité et seront avant tout des outils d'appui au pilotage.

En fin de réunion l'UNSA revient sur le GT agressions du CSA ministériel qui s'est tenu le 28 mai et rappelle que ce sujet devra être inscrit à l'ordre du jour de la prochaine FS du CSA FA.



Déclaration liminaire CSA FA du 5 juin 2025

Paris, le 5 juin 2025

Mesdames, Messieurs,

Avant d'aborder les points de l'ordre du jour, nous souhaitons faire à nouveau un point, comme à chaque réunion de ce comité, sur l'ambiance dans les services en charge de la forêt et de l'agriculture.

Dans les SEA, l'actualité tourne toujours autour de l'instruction des dossiers PAC / la mise à disposition des outils et la pression des donneurs d'ordre.

C'est cette pression des donneurs d'ordre qui restent sourds à nos alertes qui déstabilise les services. En effet, ces services sont au plus mal du point de vue des effectifs et l'empilement des dispositifs qui apparaissent au gré des exigences de la profession (prédation loup, fonds d'urgence viticole, mise en place du contrôle unique...) engendre mathématiquement une augmentation de la charge de travail sur les rescapés.

Le discours des plus hautes instances vers la profession agricole qui consiste à dire que toutes les aides seront mises en place et traitées rapidement est irresponsable.

Non seulement ces propos contribuent à jeter les agents en pâture aux exploitants qui sont confortés par l'attitude de nos dirigeants, incapables de s'opposer à la profession agricole ou tout du moins de la modérer, mais de plus créent une urgence fictive que les Préfets de départements sont incapables d'appréhender. Ces derniers mettent donc inutilement une pression infernale sur les DDI.

TOUT devient prioritaire et sans renfort des équipes, les agents courent dans tous les sens avec une perte d'efficacité notable. Cette dispersion nuit considérablement au sens même des missions de service public, contribue largement à la perte de motivation des agents et augmente la souffrance psychologique des agents en SEA.

Encore une fois, nous le répétons ici, il est de votre DEVOIR de protéger les agents tant physiquement que psychologiquement et de modérer la profession agricole dans ses exigences, et surtout il vous appartient de ne pas céder aux moindres injonctions de la profession.

Il appartient également à Madame la Ministre de PRENDRE LA MESURE DE SES PROPOS en termes d'impact sur les services d'instructions. Sans un discours de soutien ferme de la ministre et la mise en cohérence des effectifs et des missions c'est tout simplement du mépris qui est ressenti, rien de moins.

L'UNSA dénonce à nouveau la pression persistante qui pèse sur l'encadrement intermédiaire. Celui-ci est pris en sandwich entre les injonctions multiples de faire de la direction (reporting, notes au préfet, préparation de visites d'exploitation) à des échéances rapprochées et son lourd travail quotidien de pilotage et de suivi de l'instruction des dossiers PAC 2025 (1P) et 2024 (2P) et des dispositifs concernant les mesures conjoncturelles et les calamités agricoles.



La mise en place du contrôle unique a été laissée à la discrétion des préfets, faute d'instructions précises sur le périmètre du contrôle unique et de la mission inter-services agricoles. Les services attendent toujours le modèle national de la charte des contrôles et la date de livraison de l'outil de suivi national a été repoussée au premier trimestre 2026. Dans l'attente et sous pression des Préfets et des directions, les agents en charge de la coordination des contrôles au niveau départemental se débrouillent comme ils peuvent avec leur outil-maison et traitent les données sensibles sans garantie de bien faire, tout ceci au mépris le plus total du règlement RGPD. Mais que fait donc l'administration centrale du MASA ?

Il semble essentiel maintenant de faire un point sur les agressions des agents de l'agriculture et de la forêt :

Les services en charge de l'agriculture de la forêt attendent une communication claire de la ministre pour soutenir les agents victimes d'agressions sur le terrain, au-delà de ce qu'a pu dire madame la secrétaire générale. Pour prévenir et lutter contre les manifestations d'incompréhension et de violence à l'encontre des contrôleurs, il est impérieux d'enjoindre à chaque Préfet de clarifier la réalité du contrôle unique auprès de la profession agricole.

C'est un fait : les agriculteurs continueront de recevoir la visite de plusieurs corps de contrôle chaque année sans pour autant que soit portée atteinte au principe du contrôle administratif unique. C'est/ce serait leurrer les agriculteurs que de leur conter le contraire. Il est urgent que les chambres d'agriculture jouent leur rôle de relai de cette vérité.

Il est tout aussi urgent de les exhorter à réaliser les missions qui leur incombent, telles que rappelées dans la circulaire de novembre 2024 : communiquer et informer leurs agriculteurs sur la réalité du contrôle unique et les points de contrôles, organiser des contrôles à blanc avec l'appui des DDT. Ces actions de communication et de formation contribueront à faire mieux accepter les contrôles et ainsi, à diminuer le risque d'agression qui pèse sur nos agents et par ricochet, leur mal être.

Nous ne voulons pas, comme les agents de l'ONF dans les zones rurales, subir la recrudescence des violences verbales et maintenant physiques de la part de citoyens mécontents qui ne respectent plus l'autorité de l'État et qui s'en prennent volontairement et sans scrupules à ces agents.

Nos collègues de l'ONF doivent, pour exercer leurs missions régaliennes et assurer leur propre sécurité face à un public de plus en plus agressif, conduire les contrôles en binôme et être armés sans se voir imposer des patrouilles mixtes avec des salariés sans prérogative de recherche d'infraction et seulement armés en catégorie D (bombe au poivre et pas de gilet pare-balles), ce qui dégrade fortement la sécurité de tous. Cette possibilité d'être convenablement armé n'étant permise qu'aux titulaires, il est impératif de revoir à la hausse les places ouvertes au concours.

De manière plus générale en ce qui concerne la problématique forestière, les contrôles sont également une des missions des services forestiers, qu'ils se situent en DRAAF, DDT(M) dans leurs services environnementaux ou agricoles, au sein de l'ONF, du CNPF, de l'IGN. S'ils sont réalisés et organisés par les DRAAF et la DGPE, ils résultent en partie de la mise en place des différents renouvellements forestiers existants depuis plusieurs années, en plus des différentes réglementations à mettre en place pour la préservation des espaces forestiers, qu'il s'agisse du code forestier (partie du code rural) ou du code de l'environnement.

Il est nécessaire de préserver les conditions d'exercices de nos collègues forestiers, qu'ils puissent vérifier les coupes ou défrichements illégaux, en plus des replantations réalisées, qu'ils temporisent avec les collègues de l'OFB (Office Français de la Biodiversité) ou qu'ils apprennent à travailler avec eux. Ces derniers sont souvent sur le terrain et doivent être leurs associés, ils ont en effet une connaissance parfaite environnementale des espèces et essences florales.

La société civile reste enfin très proche de nos espaces forestiers et comprend mal les enjeux de la gestion durable de ces espaces alliant une production économique tout en préservant les espaces naturels.

En matière d'effectifs, les services en charge de l'agriculture et de la forêt peinent désormais à chaque cycle de mobilité à recruter des agents titulaires. Non seulement les effectifs baissent depuis 15 ans, mais les agents désertent, ce qui se traduit par le recours croissant aux contrats plus ou moins courts, l'accueil et la formation sans cesse renouvelée des nouveaux agents contractuels, plus volatiles et moins sensibilisés au sens du service public.

Il est temps de consacrer les moyens à la formation de ces nouvelles recrues, de pourvoir à leur déprécarisation pour les attirer durablement en les titularisant. Pour ce faire, l'UNSA demande l'ouverture d'un nombre significatif de postes aux concours.

Il est également essentiel de travailler rapidement sur la mise en place des nouveaux inducteurs de DO (dotation d'objectif) et surtout de faire des DO par département et non par région. La Présidence de la République insiste sur le renforcement des relations entre les citoyens et l'échelon départemental et au final ce que nous observons c'est un grossissement des effectifs en région au détriment des départements. Nous voulons donc que les OS soient systématiquement informées des modalités de calcul des DO (formule de calcul et nature des inducteurs) et de la ventilation des effectifs qui en découle, DÉPARTEMENT PAR DÉPARTEMENT.

La formation est également un enjeu majeur, celui du maintien des compétences. Le dysfonctionnement récurrent des SGCD et les restrictions budgétaires ne doivent pas entraver la formation métier des agents du MASA au travers le refus des déplacements. Le distanciel n'est pas la panacée.

En conclusion, nous formulons à nouveau notre demande que la Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire donne des directives claires à ses services et accorde son soutien indéfectible à ses agents.

Je vous remercie de votre attention.